

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
01 LES ÉTAPES DE LA DEMANDE	7
1 Quel CPAS ?	7
1.1 Généralités	7
Le CPAS compétent	7
Le CPAS se déclare incompétent	7
1.2 Cas particuliers	8
Hiérarchie des règles de compétence	8
L'étudiant de plein exercice	8
L'hébergement dans un établissement	8
Le sans-abri	8
Le candidat réfugié	9
2 Comment introduire la demande ?	10
2.1 Procédure générale	10
Introduction de la demande	10
Déroulement et accusé de réception	11
Droit d'être entendu	11
2.2 En cas d'urgence	11
3 Déroulement de la procédure	12
3.1 L'information	12
3.2 L'enquête sociale	12
Quand ?	12
Mentions obligatoires	12
Réalisation	12
Pour le droit à l'intégration sociale	13
Pour l'aide sociale	13
3.3 Changement de situation	14
3.4 Consultation du dossier	14
3.5 Convocation	14
4 La décision	14
4.1 Délai et motivation	14
4.2 Le demandeur peut-il refuser l'aide proposée ?	14
5 Notification de la réponse	15
6 Le recours auprès du tribunal du travail	15
02 LE DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE	16
1 Généralités	16
1.1 Pour les 18 à 24 ans	16
1.2 Pour les 25 ans et plus	16
2 Quels sont les droits du demandeur ?	17
2.1 L'information	17
2.2 L'assistance	17
2.3 Le délai de réflexion	18
2.4 L'entrevue	18
3 Quelles sont les conditions d'octroi ?	18
3.1 La nationalité	18
Qui est membre de la famille d'un étudiant étranger UE ?	19
Qui est membre de la famille d'un citoyen de l'UE, non belge (hormis les étudiants) ?	19
3.2 L'âge	20
3.3 La résidence	21
3.4 Les revenus	21
3.5 La disposition au travail	21
En cas d'empêchement pour des raisons de santé ou d'équité	21
Evaluation de la disposition à travailler	22
3.6 L'épuisement des droits sociaux	22
4 Le revenu d'intégration	23
4.1 Catégories de bénéficiaires	23
Le cohabitant	23
L'isolé	23
La personne vivant avec charge de famille	24
Cas particuliers	25
4.2 Montants au 1 ^{er} septembre 2018	25
4.3 Comment se calcule le montant du revenu d'intégration ?	26
Ressources prises en compte	26

	Ressources non prises en compte	28
	Exemple de mode de calcul	29
4.4	Quand le demandeur commence-t-il à toucher un revenu d'intégration ?	30
4.5	Le demandeur a-t-il droit à des intérêts de retard ?	30
4.6	Peut-on avoir plus que le revenu d'intégration ?	30
4.7	Cas particulier du sans-abri	30
	Définition du "sans-abri"	31
	Que touche un sans-abri ?	31
	Besoin d'une adresse de référence	31
	Prime unique à l'installation	32
4.8	La récupération du RIS	32
	Auprès des bénéficiaires	32
	Auprès des débiteurs d'aliments	32
	Auprès du tiers responsable	33
4.9	Les sanctions	34
	Sanctions administratives	34
	Sanctions pénales	34
5	Le droit à l'intégration prioritairement par un emploi	34
5.1	Quel type d'emploi ?	34
5.2	Un jeune peut-il travailler comme volontaire (bénévole) ?	35
5.3	Un jeune peut-il refuser un emploi ?	35
5.4	Un jeune peut-il exiger un emploi ?	35
6	Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)	35
6.1	Principe	36
	Quelle forme prend le PIIS ?	36
	Quand et par qui est-il évalué ?	36
	Le service communautaire	36
6.2	Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale général	37
	Pour qui ?	37
	Information du demandeur	37
	Evaluation	37
6.3	Projet individualisé d'intégration d'études de plein exercice (ou Projet d'études)	37
	Volonté de poursuivre des études	37
	Quels types d'études ?	38
	Quelles sont les obligations spécifiques de l'étudiant de plein exercice ?	40
03	L'AIDE SOCIALE	42
1	Principe	42
2	Quels types d'aides ?	43
2.1	Une avance financière	43
2.2	Une aide sociale financière	43
	Aide Occasionnelle	43
	Aide Régulière	43
2.3	Une aide au logement	45
	Prime unique à l'installation	45
	Prêt de la caution (garantie locative)	46
	Aides en matière d'énergie (électricité et gaz)	46
	Allocation de chauffage	47
2.4	Une aide à l'emploi	49
2.5	Une aide aux études	49
2.6	Une aide en matière de dettes	50
2.7	Une médiation familiale et une aide psychologique	50
2.8	Une aide juridique	50
2.9	Une aide médicale	50
	Soins médicaux urgents	50
	Soins médicaux	50
	Mutuelle	51
2.10	Le soutien aux activités sociales ou culturelles	51
	Activités sociales, sportives et culturelles	51
	L'accès aux nouvelles technologies	51
2.11	Divers	52
3	Quelles sont les conditions d'octroi de l'aide sociale ?	52
3.1	Principe	52
3.2	Les ressources	53
3.3	La nationalité	53
	Candidats réfugiés	53
	En séjour illégal	53
	Les personnes ayant demandé une régularisation de séjour	53
3.4	L'âge	53
3.5	La résidence	54

3.6	Conditions supplémentaires que peut exiger le CPAS.....	54
	La disposition au travail.....	54
	Le droit a d'autres prestations sociales.....	54
	Le recours facultatif aux débiteurs alimentaires.....	54
	Le projet individualisé d'intégration sociale.....	55
4	L'aide sociale financière.....	55
4.1	Montant.....	55
4.2	Peut-on avoir plus que ce revenu ?.....	56
4.3	Comment se fait le calcul ?.....	56
	Particularités pour les revenus immobiliers.....	56
	Particularités pour le demandeur qui cohabite.....	56
5	La récupération des aides.....	57
	Auprès des bénéficiaires.....	57
	Auprès des débiteurs d'aliments.....	57
	Auprès de tiers responsables.....	57
	Auprès des héritiers.....	57
5.1	Les sanctions.....	57
04	RECOURS.....	58
1	Auprès du CPAS.....	58
2	Auprès du tribunal du travail.....	58
	Introduction de la procédure.....	58
	Comment introduire le recours ?.....	59
	Lieu du tribunal.....	59
	Délais.....	60
	Coût.....	60
	L'audience.....	60
	La décision.....	60
3	Via un bureau d'aide juridique.....	61
3.1	L'aide juridique.....	61
	L'aide juridique de première ligne.....	61
	L'aide juridique de deuxième ligne.....	61
3.2	L'assistance judiciaire.....	63
3.3	Trouver un avocat spécialisé.....	63
	D'autres consultations juridiques.....	63
3.4	Une aide sociale.....	63
	SOURCES JURIDIQUES.....	64
	ANNEXES.....	68
	CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ.....	72